

Syriza veut redonner vie à la radiotélévision publique grecque

REPORTAGE Le gouvernement austéritaire avait fermé sans préavis l'ERT, en 2013. Plusieurs centaines d'anciens salariés continuent de produire bénévolement des programmes. Ils attendent mieux. P. 16



Les 80 premières fortunes mondiales possèdent plus que 3,5 milliards d'êtres humains...

P. 8

MARDI 20 JANVIER 2015 | N° 21591 | 1,70 € **l'Humanité.fr**

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

l'Humanité

Pour la première fois depuis 1951, La Poste révoque un syndicaliste



YANN LE MERRER, MILITANT SUD PTT, A ÉTÉ SANCTIONNÉ POUR « FAITS DE GRÈVE ».

Guillaume Clément

Le 13 janvier 2015, Yann Le Merrer, quarante-trois ans, fonctionnaire et secrétaire départemental adjoint SUD PTT des Hauts-de-Seine, s'est vu notifier chez lui par huissier sa révocation par La Poste pour faits de grève. Du jamais-vu depuis 1951. À cette époque, Georges Frischmann, secrétaire général de la fédération CGT des PTT, et un autre syndicaliste CGT, René Duhamel, avaient été révoqués pour avoir signé une déclaration en faveur de la paix pendant un voyage en

RDA! Si La Poste est coutumière des méthodes expéditives et brutales envers les représentants du personnel, un cap vient d'être franchi en matière de discrimination antisyndicale. Car les faits reprochés à Yann Le Merrer relèvent simplement de l'exercice de son mandat : intrusions répétées pendant les heures de service dans plusieurs établissements postaux, prises de parole non autorisées, refus de quitter les locaux en dépit des injonctions. ●●●

Lire la suite de notre article page 4

Marseille, les jours après le 11 janvier

RÉCIT Au lendemain de la manif monstre, une semaine au cœur d'une ville qui regorge d'énergie, mais aussi de tensions. P. 3

Lassana Bathily, enfin français

RENCONTRE Le jeune Malien de 24 ans, qui a sauvé des vies lors de la tuerie de l'Hyper Cacher, est naturalisé aujourd'hui. Il avait rejoint notre pays durant son adolescence. P. 10

« Réconcilions les Français avec les maths! »

ENTRETIEN Cédric Villani, médaille Fields 2010, est l'un des initiateurs d'un projet de musée des mathématiques à Paris. P. 19

DÉBATS&CONTROVERSES

Comment protéger les travailleurs d'une vie professionnelle en miettes?

Avec : Marie-Laurence Bertrand, CGT. Véronique Descacq, CFTD. Sabina Issehnane, économiste. P. 12

BELGIQUE 1,80€ - LUXEMBOURG 1,80€ - ANTIILLES-RÉUNION 2,10€ - ITALIE 2€ - ESPAGNE 2,20€ - MAROC 20 DH



445

C'est, en millions d'euros, le montant du crédit d'impôt compétitivité emploi touché par La Poste en 2014.

L'événement



DISCRIMINATION

Révoqué de La Poste pour son engagement syndical

Yann Le Merrer, militant SUD PTT dans les Hauts-de-Seine et fonctionnaire, a été destitué. Une exclusion définitive pour faits syndicaux. Du jamais-vu depuis 1951, signant un durcissement de la répression antisyndicale dans une entreprise en pleine mutation.

●●● Suite de la page une

« Choqué » par cette décision, le syndicaliste, coutumier des représailles de La Poste, ne pensait pas que la direction franchirait cette ligne rouge. « Depuis 2010, je n'ai travaillé que 14 mois, j'étais mis à pied pour mon activité syndicale ou exclu. Mais là, la révoc', c'est le pire pour un fonctionnaire. Je ne peux même plus trouver un poste dans la fonction publique. Cela a une charge symbolique très forte. »

Depuis la fin de la grève de 173 jours des postiers des Hauts-de-Seine, cet été, la plus longue de l'histoire de La Poste, les sanctions tombent. Quatre syndicalistes ont été licenciés. D'autres attendent encore

leur passage en conseil de discipline. Au terme d'un conflit très tendu, les grévistes avaient arraché le report des restructurations et l'embauche des personnes en contrat professionnel.

Pour Régis Blanchot, administrateur de SUD PTT, « avec cette révocation, un tabou est tombé. Il devient presque impossible de mener une action syndicale à La Poste. Il faut prévenir 48 heures à l'avance pour distribuer un tract, sinon on vous interdit d'y entrer ! L'ensemble des organisations se plaignent de la répression ». Yann Le Merrer soupire : « C'est dans notre pratique d'aller voir les agents de centre en centre, d'intervenir en cas d'urgence. Comme La

Poste nous interdit tout, nous sommes en faute en permanence. L'entreprise ne veut plus des militants de terrain, elle veut les éliminer. »

Deux des grévistes ont fini en hôpital psychiatrique

Depuis 2005 et l'affaire des quatorze syndicalistes CGT et SUD de Bordeaux-Bègles qui dénonçaient une réorganisation, l'entreprise n'hésite plus à criminaliser les représentants des salariés et à sortir l'artillerie lourde pour les bâillonner. La Poste avait alors fait intervenir le GIPN pour interrompre une pseudo-séquestration et avait ensuite entraîné les militants devant

le tribunal correctionnel. Ces mobilisations gênent le groupe dans sa course aux restructurations. En dix ans, celui-ci a perdu 80 000 emplois et fermé en masse des centres de tri, de distribution, des bureaux perdant en présence territoriale, pour améliorer sa rentabilité. Au prix d'un bilan social désastreux entraînant des dizaines de suicides dans le groupe. En réaction, partout en France, les grèves de longue durée se sont multipliées. Aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, les syndicalistes subissent quasi systématiquement le retour de bâton. Plus particulièrement ceux de la CGT et de SUD. À Aubigny-sur-Nère, après un mouvement

LES BELLES PAROLES DU PDG

« Notre nouvelle promesse, c'est d'être partout, pour tous, tous les jours. »

Philippe Wahl,
PDG de La Poste.

LA BANQUE POSTALE PRIORITAIRE

La Banque postale est la priorité du groupe La Poste pour contrebalancer la baisse de l'activité courrier : le groupe vise un résultat d'exploitation de 936 millions en 2015, puis 1,1 milliard en 2017, pour finalement atteindre 1,5 milliard en 2020.

L'événement**Des lois qui risquent d'accentuer la chasse aux syndicalistes**

RÉPRESSION Procès, inégalités salariales, harcèlements, révocations... les attaques contre l'engagement syndical se multiplient. Pis, les textes en préparation risquent de renforcer la discrimination.

Il est rigoureusement interdit par la loi de traiter un salarié différemment des autres en raison de son appartenance à un syndicat. La cour d'appel d'Agen l'a rappelé l'an dernier, quand en février elle condamnait l'entreprise Ratier-Figeac à verser près d'un million d'euros à neuf syndicalistes CGT discriminés et ordonnait la réparation intégrale du préjudice sur la totalité de leur carrière. Il était temps : quinze ans de procédure avaient été nécessaires pour obtenir réparation sur leurs salaires... Et la somme obtenue ne constituait en rien un record : en 2008, Airbus avait dû payer 22 millions d'euros de dédommagements concernant 330 dossiers.

Intimidations, révocations, espionnage... la discrimination salariale est loin d'être la seule arme utilisée par les employeurs contre ceux qui s'engagent et se syndiquent. En septembre 2014, la fonctionnaire et syndicaliste CGT Michèle Cabioch était convoquée devant le tribunal de grande instance d'Amiens pour avoir insulté un employeur en défendant une salariée. La fonctionnaire risquait une inscription au casier judiciaire, préjudiciable à sa carrière. La procédure a été annulée. Guylaine Raffin, secrétaire de l'union départementale CGT d'Eure-et-Loir, n'a pas eu cette chance : elle a été condamnée à 12000 euros d'amende pour dégradation de mobilier urbain. Elle avait tapissé la voie publique d'autocollants... Trois syndicalistes SUD et CGT de la Caisse d'épargne étaient poursuivis, en septembre, pour « extorsion de signature » alors que les plaintes étaient retirées. Ils ont été relaxés quatre ans après les faits présumés. Au Havre, le procureur avait requis de la prison pour des syndicalistes CGT qui avaient déboulonné la plaque d'un député lors d'une manifes-

tation. Ils seront dispensés de peine. À Roanne, cinq syndicalistes poursuivis pour « tags » dans le cadre d'actions collectives avaient refusé de se soumettre comme des criminels à un prélèvement ADN. Il aura fallu quarante-trois mois de procédure et un soutien populaire pour qu'ils soient relaxés...

Des exemples parmi tant d'autres de conflits collectifs qui entraînent l'acharnement antisyndical. Cet hiver, l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales, mis en place en 2012 par la Fondation Copernic, remettait un rapport alarmant. Ses chercheurs, syndicalistes et juristes affirmaient que, aujourd'hui, « se syndiquer reste un combat dans les entreprises ». Parmi les entraves qu'ils relevaient, les sanctions disciplinaires, les licenciements, et le contournement des instances représentatives du personnel (IRP).

De saines négociations sur le dialogue social auraient dû permettre de limiter ces dérives. Mais il en va tout autrement. Jusqu'à la semaine dernière, le Medef a

tenté de limiter le pouvoir des IRP en les concentrant en une seule instance et en diminuant leurs droits. La négociation a échoué, mais le gouvernement a promis de légiférer au deuxième trimestre sur le sujet. Une décision peu rassurante vu l'esprit du projet de loi Macron, à l'étude à l'Assemblée nationale : il restreint le pouvoir des prud'hommes, dernier recours pour les syndicalistes discriminés, et de l'inspection du travail. Le délit d'entrave aux instances représentatives du personnel ne pourra notamment plus faire l'objet d'une peine de prison, mais seulement d'une amende majorée. Rappelons qu'en 2013, le Sénat avait voté la proposition de loi du Front de gauche pour amnistier certains délits commis lors de mouvements sociaux. Le gouvernement socialiste s'y était ensuite opposé. L'Assemblée l'avait suivi. ●

KAREEN JANSELME

DIVISER POUR MIEUX SÉDUIRE : UN NOUVEL ACCORD SOCIAL DE LA POSTE SOUMIS À LA SIGNATURE DES SYNDICATS

Le pacte social de La Poste n'avait pas reçu, en septembre 2014, l'aval des syndicats représentant 30 % des postiers. Qu'importe, le revoici divisé en trois parties. D'un côté, formation et parcours professionnels, gestion prévisionnelle des compétences et conditions de travail. D'un autre, le complément de rémunération. Et un troisième versant sur l'évolution de la grille indiciaire. La CGT reconnaît des « avancées », SUD se réserve la signature d'un accord sans forcément approuver l'autre. La CFDT signera l'ensemble. La stratégie consistant à diviser pour mieux séduire pourrait gagner.



À DROITE, MICRO EN MAIN, YANN LE MERRER EN FÉVRIER 2014 AU DÉBUT D'UNE GRÈVE QUI AURA DURÉ 173 JOURS. PHOTO SOPHIE RENAUT ET DIEGO CECCON

171 MILLIONS D'EUROS DE DIVIDENDES ONT ÉTÉ VERSÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 PAR LA POSTE À L'ÉTAT ACTIONNAIRE ET À LA CAISSE DES DÉPÔTS.

de 130 jours cet été à l'appel des deux syndicats contre des délocalisations d'emplois, le secrétaire du syndicat SUD PTT du Cher était passé en conseil de discipline pour des propos outrageants et le blocage d'un centre de distribution. Deux des militants grévistes ont même fini en hôpital psychiatrique.

« Le PDG de La Poste n'a cessé de tailler dans la masse salariale »

Cette répression violente s'est accentuée, depuis la première étape de la privatisation du groupe, avec le changement de statut en société anonyme à capitaux publics, le 1er mars 2010. Un revirement stratégique, mais aussi un changement de priorité confirmé à l'horizon 2020 avec la mise en avant de la Banque postale comme locomotive du groupe, au détriment de ses activités historiques. Pendant dix ans, La Poste a aussi surfé sur le flou juridique qui entourait ses représentants du personnel. Seuls les élus du CHSCT et les conseillers du salarié étaient mis à l'abri par leurs mandats. Un décret paru en novembre 2014 étend un peu cette protection.

Pour Bernard Dupin, administrateur de la CGT, « Philippe Wahl, PDG de La Poste, n'a cessé de tailler dans la masse salariale et de sanctionner pour un oui ou pour un non. Cette sanction fait remonter à une période sombre de notre histoire, on ne peut pas accepter cette situation ». Parfois, La Poste tombe sur un os et se fait condamner

pour licenciement abusif. C'est le cas de Mohamed Yaqoubi, facteur et militant CGT à Saint-Jean-de-Védas (Hérault), qui avait dénoncé le non-paiement des heures supplémentaires des facteurs. Débarqué par l'entreprise, il vient d'obtenir la reconnaissance de son licenciement « sans cause réelle et sérieuse » par les prud'hommes de Montpellier. La Poste devra lui verser 40 000 euros de dommages et intérêts.

« Obtenir un rendez-vous pour parler de la liberté syndicale »

Pour Yann Le Merrer, le combat ne fait que commencer. Un recours va être déposé en référé auprès du tribunal administratif pour contester la révocation. SUD PTT et l'union syndicale Solidaires se sont fendus d'un courrier à Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, pour demander la levée de la sanction. Pour Nicolas Galépidès, secrétaire général de SUD PTT, il est temps que le gouvernement se réveille. « Ça fait deux ans que nous demandons un rendez-vous à l'actionnaire majoritaire pour parler de la liberté syndicale. L'entreprise impose ses propres règles, à tel point que les syndicalistes de La Poste ont moins de droits que les autres militants en France. » Un rassemblement de soutien est prévu aujourd'hui, à 14 heures, devant la direction opérationnelle territoriale du courrier (DOTC) à Nanterre (Hauts-de-Seine). ●

CÉCILE ROUSSEAU